



2026

CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE DE LA BOÎTE À JE

Notre engagement éthique et déontologique formalise les valeurs et les devoirs que nous portons à l'égard de nos bénéficiaires, en fixant des standards de déontologie, de pratique et de performance professionnelle.

1. Nos Principes Fondateurs

La Boîte à Je place l'éthique, la neutralité et la bienveillance au cœur de son activité. Ces principes guident l'accompagnement de nos bénéficiaires et garantissent une démarche respectueuse, inclusive et rigoureuse.

1.1 Respect et Neutralité

- Chaque bénéficiaire est accueilli avec respect, quelles que soient ses origines, son âge, son sexe, ses croyances ou sa situation personnelle.
- Nous garantissons une posture professionnelle neutre et bienveillante, visant à accompagner sans jugement ni parti pris.

1.2 Non-Discrimination

- Aucun bénéficiaire ne fait l'objet de discrimination ou de traitement différencié pour des raisons liées à ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.
- Nous veillons à garantir un accès équitable à toutes nos prestations, y compris pour les personnes en situation de handicap.

1.3 Confidentialité

- Toutes les informations partagées par le bénéficiaire sont protégées par une stricte confidentialité, conformément à la législation en vigueur, notamment les articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et le RGPD.
- Aucune donnée ne sera partagée sans consentement explicite.

2. Nos Engagements Déontologiques

2.1 Expertise et Professionnalisme



- La Boîte à Je mobilise des techniques éprouvées et reconnues par les professionnels de l'accompagnement.
- Notre consultante, Juliette Bertier, s'engage à maintenir une compétence professionnelle élevée en suivant des formations régulières et en s'adaptant aux besoins émergents des bénéficiaires.

2.2 Transparence

- Les méthodes, outils et objectifs des prestations sont explicitement présentés aux bénéficiaires avant toute action.
- Chaque bénéficiaire reçoit un consentement éclairé sur l'ensemble des démarches mises en œuvre.

2.3 Collaboration

- En cas de besoins spécifiques dépassant le champ de compétence de la consultante, La Boîte à Je collabore avec des professionnels spécialisés pour garantir un accompagnement adapté.

3. Démarche Qualité et Satisfaction

3.1 Amélioration Continue

- La Boîte à Je est engagée dans une démarche qualité visant à évaluer régulièrement ses prestations.
- Des enquêtes de satisfaction sont systématiquement proposées pour recueillir les retours des bénéficiaires et améliorer nos pratiques.

3.2 Accessibilité

- Nous garantissons une accessibilité physique et pédagogique à nos prestations. En cas de besoin, des adaptations spécifiques sont mises en œuvre pour répondre aux contraintes des bénéficiaires (exemple : location de locaux adaptés pour les personnes en situation de handicap moteur).

3.3 Responsabilisation du Bénéficiaire

- Chaque bénéficiaire est acteur de son parcours. Nous l'accompagnons dans une démarche active et participative, lui permettant de prendre des décisions éclairées pour son avenir professionnel.

4. Consentement et Engagement du Bénéficiaire

Consentement éclairé :



- Avant le démarrage de toute prestation, le bénéficiaire signe un document attestant qu'il a été informé des objectifs, des outils et des méthodes mobilisées, ainsi que des modalités de confidentialité des données personnelles.

Engagement mutuel :

- En apposant sa signature, le bénéficiaire et La Boîte à Je s'engagent dans une relation d'accompagnement basée sur le respect, la transparence et la collaboration.

Pour l'année 2026, cette charte formalise nos engagements à garantir des prestations respectueuses, inclusives et qualitatives.

Nous demandons à chaque bénéficiaire de cette charte d'apposer sa signature pour garantir une relation d'accompagnement en toute transparence et respect mutuel.

Signature du bénéficiaire :

Date :

Signature de la consultante :

Date :